



# Création du nouveau groupe scolaire des crêts Commune de Sciez



**Opération : Création du nouveau groupe scolaire des crêts  
Commune de Sciez**

**Cahier des charges de consultation  
mission d'Ordonnancement-Coordination-Pilotage**

## SOMMAIRE

<b>1/ Exposé du projet :</b>	<b>3</b>
<b>2/ Enjeux du projet et de la mission OPC:</b>	<b>3</b>
<b>3/ Description de la mission de maîtrise d'œuvre:</b>	<b>3</b>
Eléments de mission de maîtrise d'œuvre :	3
<b>4/ Eléments de programme :</b>	<b>3</b>
Périmètre d'intervention :	3
Enveloppe prévisionnelle du dossier :	3
Calendrier :	4
<b>5/ missions du Coordonnateur-Pilote OPC</b>	<b>4</b>
Ordonnancement:	5
Pilotage:	5
Coordination:	6
<b>6/ conditions d'exécution de la mission OPC</b>	<b>6</b>
- DEROULEMENT DU CHANTIER	6
- GESTION DES IMPACTS PLANNING	8
<b>RESPONSABILITES DU PILOTE-COORDINATEUR ET DU MAITRE D'OEUVRE</b>	<b>8</b>
- <i>Désignation précise des intervenants directement en charge de la mission, détail des prestations et temps passés pour les différentes phases de mission. La personne principale en charge du suivi hebdomadaire devra être nommément désignée avec un engagement de disponibilité.</i>	11
- <i>CV des intervenants, en mettant en avant leurs expériences en lien avec l'objet de la mission.</i>	11
- <i>DPGF de l'offre de prestation</i>	11
<b>ANNEXES</b>	<b>11</b>

## 1/ Exposé du projet :

L'exposé du projet est décrit dans le programme de concours ci-joint à titre informatif

## 2/ Enjeux du projet et de la mission OPC:

L'enjeu du projet est la construction d'une nouvelle école de surface environ 3300 M2, telle que décrite dans le programme joint

Le Maître d'Ouvrage a souhaité externaliser la mission OPC, par un contrat séparé de la mission de Maitrise d'œuvre, de façon à bénéficier d'un intervenant tiers spécialement affecté à cette mission et à la défense des intérêts du Maître d'Ouvrage.

## 3/ Description de la mission de maitrise d'œuvre:

La mission de Maitrise d'œuvre a été confiée au groupement « Atelier 58 bis », architecte Laurent Rizzolio, lauréat du concours de maitrise d'œuvre.

### Eléments de mission de maitrise d'œuvre :

La mission de maitrise d'œuvre proposée est une mission de base bâtiment, augmenté d'une mission esquisse globale pour l'ensemble du tènement de la zone (phase concours).

- Concours sur esquisse portant sur le plan masse global du secteur, ainsi que sur la création du groupe scolaire des deux écoles
- APS et APD portant sur les deux écoles et leurs espaces associés (préau, dépendances, espaces verts dans l'enceinte de l'école)
- Missions PRO-ACT-EXE1-DET-AOR, sur l'ensemble des parties bâtiments et dépendances directes.
- Mission CSSI pour l'ensemble des bâtiments.
- L'évolution des locaux actuels ne fait pas partie du périmètre de la présente mission et fera l'objet de consultations distinctes en missions de rénovation.

## 4/ Eléments de programme :

### Périmètre d'intervention :

Cf programme en pièces jointes

### Enveloppe prévisionnelle du dossier :

L'enveloppe prévisionnelle du dossier est fixée à environ 7.05 M€ HT, avec les grands équilibres suivants, basés sur le résultat de la phase concours :

- Une enveloppe de bâtiment estimée à environ 6.1M€ HT
- Une enveloppe des infrastructures associées au projet estimée à environ 800 k€ HT (yc partie terrassements et déviations réseaux)

- Une plus-value pour fondations spéciales estimée à 136 k€ HT

## Calendrier :

Le calendrier général est envisagé comme suit :

La désignation du lauréat du concours est intervenue début Juillet 2021, et une négociation du contrat est en cours, visant à une notification à fin Juillet 2021 :

-la phase concours vaudra esquisse du projet, reprise et finalisée en fonction des remarques du jury dès septembre 21.

-la phase APS est souhaitée se dérouler sur Octobre 21, pour une validation fin Octobre 21

-la phase APD vise à permettre un dépôt de permis de construire à Décembre 2021, et être finalisée conjointement.

-les phases PRO et DCE (yc EXE1) visent à permettre le lancement d'une consultation et une remise des offres avant l'été 2022

-choix des entreprises à intervenir dans l'automne 2022, pour le début de la phase exécution avant fin 2022.

-le planning de réalisation des travaux prévisible est de 20 a 24 mois, soit une livraison du Groupe scolaire qui devrait intervenir vers Septembre 2024.

L'échéance d'une mise en service à la rentrée 2024 est incertaine, a défaut une mise en service est a prévoir à Noel 2024.

## 5/ missions du Coordonnateur-Pilote OPC

Le Pilote-Coordonnateur est chargé par le présent contrat, d'une mission de planification, pilotage et coordination de l'ensemble des travaux tous corps d'état (T.C.E.) bâtiment de l'opération et infrastructures associées, comprenant les éléments de missions déterminés ci-dessous en liaison avec les autres intervenants définis également ci-dessous.

Cette mission s'exerce en totale indépendance de la mission de Maitrise d'œuvre.

Le Pilote-Coordonnateur peut, sous sa propre responsabilité, confier tout ou partie de sa mission à des collaborateurs qualifiés. Il est toutefois précisé qu'il soumettra au préalable à l'agrément du Maître d'Ouvrage, les noms, qualité et qualifications de ses collaborateurs.

Le Pilote-Coordonnateur s'engage à mettre tous les moyens (hommes et matériels) pour assurer l'ensemble de ses missions définies ci-dessous.

L'ensemble des intervenants principaux sont décrits au contrat et font l'objet d'un engagement dans les conditions décrites ci-dessous.

Tout changement de titulaire ne pourra être motivé que par des cas de force majeure et faire l'objet d'une demande préalable avec agrément du Maître d'Ouvrage.

Faute de cet agrément, la proposition sera considérée comme caduque.

## Ordonnancement:

Mise au point des calendriers de travaux avec graphismes appropriés comprenant :

**-en coordination avec les phases APS et APD, Planning d'opération globale des études préparatoires et prospective études et travaux :**

Document à l'intérieur duquel est précisé le délai contractuel, l'ensemble des étapes de conception, puis consultation et exécution, avec les études préparatoires au démarrage du chantier, les phases principales des travaux de structure, l'enclenchement des corps d'états secondaires. Ce planning sera réalisé en collaboration étroite avec le Maître d'Ouvrage et la Maîtrise d'Oeuvre.

Il sera bâti en début de phase APS, puis mis à jour en fin de phase APD, en fonction de la date de dépôt du permis de construire.

**- Planning d'exécution T.C.E phase opérationnelle travaux. :**

Après analyse des tâches élémentaires, détermination des contraintes et des délais d'exécution, le Pilote-Coordinateur établit un planning détaillé d'exécution tous corps d'états qui devient contractuel et est joint au Dossier de Consultation après accord de la Maîtrise d'œuvre.

Ce planning est actualisé après négociation des offres, en fonction des délais contractuels retenus avec les entreprises, il devient le planning contractuel du chantier, joint aux dossiers marchés signés avec les entreprises.

**- Etudes et préparation du chantier :**

**- Organisation générale et vie commune :**

- proposition d'organigramme de tous les intervenants,
- inventaire et mise à jour des contraintes et formalités conditionnant les travaux,
- examen de l'organisation de chantier,
- vérification de la mise au point des relations interentreprises (compte-prorata, gestion des clés, nettoyage, ...) avec assistance pour l'établissement d'une convention interentreprises ou contrôle de son existence

## Pilotage:

Suivi hebdomadaire de l'avancement des travaux comprenant :

. Contrôle de l'application du calendrier **et détection rapide des dérapages potentiels, avec déclenchement des actions correctives nécessaires à soumettre au maître d'ouvrage,**

. Pointage hebdomadaire du planning T.C.E.,

. Maintien de l'organisation collective,

. Contrôle des effectifs sur site,

- . Recalage éventuel des calendriers de travaux et proposition de mesures pour obtenir la stricte observation du calendrier, en recherchant la stabilisation des postes,
- . Prévisions à court terme dans la limite du planning et information des intervenants,
- . Organisation des réceptions d'ouvrage entre corps d'états,
- . Tenue du compte des intempéries, et des modifications contractuelles des délais de travaux
- . organisation du calendrier de la réception des ouvrages, en lien avec le Maître d'œuvre et en listant l'ensemble des points d'arrêt potentiels (Commission sécurité, consuels a obtenir,...) et assistance à la Maîtrise d'Ouvrage durant les opérations de réception pour garantir la tenue du calendrier de livraison-mise en service des ouvrages.

### **Coordination:**

- . Coordination des liaisons nécessaires à la réalisation du projet entre les entreprises et la Maîtrise d'Œuvre, entre les entreprises elles-mêmes, et normalement entre tous les intervenants sur le chantier, y compris les services administratifs les concessionnaires et l'ensemble des parties externes concernées.
- . Convocations des entreprises pour l'ensemble des réunions spécifiques OPC,
- . Veiller au suivi de l'approbation des plans d'exécution par la Maîtrise d'Œuvre, le Bureau de Contrôle. Tenir à jour la nomenclature et les dossiers de plans « Bon pour exécution ». Signaler tout dérapage dans la validation des documents d'exécution qui impacte le planning d'exécution, anticiper les étapes de transmission d'ouvrages entre entreprises avec le Maître d'Œuvre
- . Contrôle de la conformité des pièces écrites avec les exigences du calendrier,
- . Présentation et proposition éventuelle de toutes mesures de nature à faciliter l'organisation collective du chantier et du respect du calendrier,

## **6/ conditions d'exécution de la mission OPC**

En application des missions sus-visées, le Pilote-Coordinateur devra effectuer les tâches suivantes :

### **- DEROULEMENT DU CHANTIER**

#### **a) Réunion de chantier**

Le titulaire de la mission OPC participe à l'ensemble des réunions hebdomadaires de chantier, aux côtés du Maître d'œuvre.

Il organise au sein de cette réunion une partie spécifiquement consacrée à la gestion OPC , en bonne intelligence avec le Maître d'œuvre, afin d'assurer ses propres missions :

- Tenir à jour un tableau d'avancement du chantier par corps d'état qui devra être joint à chaque compte rendu de réunion de chantier.
- En lien avec la direction de la Maîtrise d'Œuvre, animer la partie de réunion relevant uniquement de la mission de pilotage, la rédaction des comptes rendus de chantier restant la prérogative de la Maîtrise d'œuvre.
- Assurer la diffusion d'un compte-rendu spécifique de la mission OPC, Compte-rendu qui sera diffusé de façon mutualisée avec le CR de la Maîtrise d'œuvre par le Maître d'œuvre.
- Préparer toutes autres réunions, notamment inter-entreprises, indispensables au bon déroulement des travaux, rédiger et diffuser les comptes rendus et mises au point sur les questions soulevées par les participants.

#### b) Suivi des travaux

- S'assurer du bon déroulement du chantier et du respect des plannings et en tenir la Maîtrise d'Œuvre et le Maître d'Ouvrage informés.
- Tenir à jour le dossier du chantier et le journal relatant les différents événements
- Vérifier que les entrepreneurs maintiennent en permanence sur le chantier, à partir de leurs interventions et jusqu'à l'achèvement de leurs travaux, y compris les levées de réserves, un effectif en qualification et en nombre suffisant pour effectuer les travaux dans le délai contractuel.
- Tenir à jour l'état des retards et pénalités y afférentes et faire préparer éventuellement les plannings de rattrapage dans le cadre du planning contractuel.
- En cas de carence (constatée ou prévisible) d'un Entrepreneur, le Pilote-Coordinateur en avertira la Maîtrise d'Œuvre afin que celui-ci prenne toute disposition et propose au Maître d'ouvrage toutes solutions conformes aux dispositions de Cahiers de Clauses et Conditions Générales ou Particulières permettant de terminer convenablement les travaux dans les délais prévus.

Le Pilote Coordonnateur devra assurer la présence, la réactivité et l'énergie nécessaire à la tenue de sa mission, ceci impose de manière explicite à des passages fréquents en dehors des réunions hebdomadaires, passages dont la récurrence ne peut pas être fixée a priori et sera adaptée aux exigences des différentes phases d'exécution.

Le prestataire devra s'engager sur les moyens et la réactivité nécessaire : il est demandé une intervention sous 2h en cas de demande expresse justifiée de la MOA ou de la MOE.

## - GESTION DES IMPACTS PLANNING

Le Pilote-Coordinateur insèrera l'incidence de l'ensemble des travaux modificatifs ou supplémentaires dans le planning contractuel. Dans le cas où l'importance ou la décision tardive de ces travaux nécessiterait une modification du planning, il devra en informer immédiatement la Maîtrise d'Œuvre et le Maître d'Ouvrage.

Le Pilote-Coordinateur tiendra à jour un tableau récapitulatif de l'incidence en terme de délais contractuels des demandes de travaux supplémentaires, et les responsabilités éventuelles sur les dérapages constatés (Entreprises, MOE, retard de validation du MOA, ...).

Pour toute incidence qui impacte le planning global, le Pilote Coordonnateur actualise ce planning et en assure la diffusion aux entreprises.

En cas de modification à portée contractuelle, le Pilote-Coordonnateur saisit la MOE et la MOA et propose les OS modificatifs à envoyer aux entreprises (Diffusion assurée par le MOE ou le MOA en fonction des incidences contractuelles)

### Action spécifique en cas de dérapage constaté :

Chaque fois que le pilote-Coordonnateur estime qu'il y a un risque potentiel et manifeste de dérapage planning mettant en cause le planning contractuel et la livraison des ouvrages, le pilote-coordonnateur en avise le Maître d'Ouvrage, avec copie au Maître d'Œuvre.

Sa saisie comporte :

- L'identification du dérapage constaté et de sa cause, qu'elle soit imputable à un défaut d'exécution, de moyens ou de conception.
- L'analyse des recalages planning induit, et la proposition des actions correctives associées
- La proposition de l'imputabilité en cas d'application de droit à l'application de pénalités contractuelles.

Si le Maître d'Ouvrage lui en fait la demande ou s'il en ressent la nécessité, le Pilote Coordonnateur provoque une réunion spécifique à la résolution du problème, et en assure la convocation spécifique, la tenue et le PV de réunion.

## RESPONSABILITES DU PILOTE-COORDINATEUR ET DU MAITRE D'OEUVRE

Le Pilote-Coordinateur n'a pas la responsabilité de l'exécution des travaux et de son contrôle qualitatif.

Le Pilote-Coordinateur assume la responsabilité de ses missions en indépendance avec l'architecte, la maîtrise d'œuvre, le B.E.T. et les entrepreneurs, étant entendu :

- que ces missions sont toujours remplies en relation avec la Maîtrise d'Œuvre, avec la recherche d'une efficacité globale au profit du Maître d'Ouvrage,
- que le Pilote-Coordinateur ne prend aucune part de responsabilité dans les domaines qui sont exclusivement propres à l'Architecte, ou la Maîtrise d'Œuvre technique, notamment pour tout ce qui concerne :
  - la conception des ouvrages,
  - leur conformité aux règlements,
  - les problèmes de conformité,
  - le choix des matériaux et des procédés de mise en œuvre,
  - les documents d'exécution,
  - la direction et le contrôle des travaux,
  - la gestion économique des marchés

et d'une façon générale, toute prestation pouvant relever d'une manière quelconque, de la maîtrise d'œuvre, tant au niveau conception qu'exécution.

## RESILIATION DU CONTRAT

Le présent contrat pourra être résilié de plein droit par le Maître d'Ouvrage :

- en cas de décès du Pilote-Coordinateur, sauf association notoirement connue et préalablement acceptée par le Maître de l'Ouvrage,
- en cas de faute professionnelle grave du Pilote-Coordinateur,
- en cas d'incapacité physique ou mentale du Pilote-Coordinateur le mettant dans l'impossibilité de remplir normalement ses obligations, sauf association notoirement connue et préalablement acceptée par le Maître de l'Ouvrage,
- en cas de modification de la personne physique en charge de la mission, sans accord préalable du Maître d'Ouvrage.
- En cas d'impossibilité du pilote coordonnateur à assurer son remplacement par une personne disposant de qualifications équivalentes, dans le cas d'impossibilité temporaire à assurer sa mission.

En cas d'abandon de l'opération en cours d'exécution par le Maître d'ouvrage pour quelque raison que ce soit, le Maître de l'Ouvrage pourra résilier le contrat, à charge pour lui d'en informer le Pilote- Coordinateur par lettre recommandée avec accusé de réception. Les honoraires dus à la date de la résiliation resteront acquis et les stipulations du CCAG-PI s'appliqueront pour la fixation des indemnités de résiliation du contrat du fait du Maître de l'Ouvrage.

Le paiement des prestations effectuées sera subordonné à la remise par le Pilote-Coordinateur des documents susceptibles de permettre au Maître de l'Ouvrage de faire poursuivre, s'il y a lieu, par un autre Pilote-Coordinateur, la réalisation des missions faisant l'objet du présent contrat, ce dont le Maître de l'Ouvrage se réserve expressément le droit.

## 7/Eléments demandés a l'appui de l'offre d'intervention :

- Désignation précise des intervenants directement en charge de la mission, détail des prestations et temps passés pour les différentes phases de mission.  
La personne principale en charge du suivi hebdomadaire devra être nommément désignée avec un engagement de disponibilité.
- CV des intervenants, en mettant en avant leurs expériences en lien avec l'objet de la mission.
- DPGF de l'offre de prestation

Il est souhaité que la présentation des prestations s'effectue sur la base du modèle ci-dessous :

### Création de l'école primaire des crêts a SCIEZ

#### mission de pilote-coordonnateur opc

bureau:

#### devis estimatif des prestations

phase	date probable	nbr jour ingénieurs	nbr jour techniciens	secrétariat-divers	nbr de réunions proposées	prix HT
		Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	
APS-Permis	Oct-dec 21					
APD	Janv-Mars 22					
Projet	MArs-Mai 22					
phase exécution	Septembre 22 à Septembre 24 (base 23 Mois)					
phase livraison	Automne 2024					
TOTAL						

NB : la phase exécution fera l'objet d'un total ramené à un forfait mensuel, ajustable au prorata de la durée de chantier.

## ANNEXES

Annexe 1 : programme concours

Annexe 2 : extrait notice projet lauréat



